

Office

CANADIAN TAX FOUNDATION

Twenty-Second Annual Report

FOR THE YEAR ENDING
DECEMBER 31st, 1967

EVES HALL
LIBRARIES

JUN 17 1968

McGILL UNIVERSITY

100 UNIVERSITY AVENUE, TORONTO 1, CANADA

The Canadian Tax Foundation was established in 1945 as an independent tax research organization. Its Governors are nominated each year by the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants, and its work is supported by over four thousand Canadian individuals and corporations.

The purpose of the Foundation is to provide both the taxpaying public and the governments of Canada with the benefit of expert, impartial research into current problems of taxation and government finance. This work is carried on by a well qualified, permanent staff and by outside experts commissioned for special studies. The Foundation publishes the Canadian Tax Journal and other books and pamphlets, and its activities include holding conferences, providing speakers and making submissions to government.

Membership in the Foundation is open to all who are interested in its work.

Twenty-Second Annual Report

FOR THE YEAR ENDING
DECEMBER 31st, 1967

CANADIAN TAX FOUNDATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ETUDES FISCALES

THE BOARD OF GOVERNORS

Elected March 26th 1968

* Douglas A. Ampleford, F.C.A.	Toronto
René Amyot, Q.C.	Québec
William M. Anderson, C.A.	Vancouver
* Lucien P. Bélair, C.A.	Montreal
* William M. Brace, F.C.A.	Toronto
* Kenneth H. Brown, Q.C.	Montreal
A. T. R. Campbell, Q.C.	Vancouver
Donald J. Campbell, F.C.A.	Winnipeg
* H. Marcel Caron, C.A.	Montreal
* John H. C. Clarry, Q.C.	Toronto
* Robert B. Dale-Harris, F.C.A.	Toronto
* Frank T. Denis, C.A.	Montreal
Irwin Dorfman, Q.C.	Winnipeg
Kenneth L. George, C.A.	Melfort
John M. Godfrey, Q.C.	Toronto
Godfrey Gourdeau, C.A.	Toronto
James J. Greene, Q.C.	St. John's
Edwin C. Harris	Halifax
Stewart W. Hudson, C.A.	Moncton
Thomas E. Ladner, Q.C.	Vancouver
* Roger Letourneau, Q.C.	Québec
Wallace D. Macaulay	Saint John
* Harry W. Macdonell	Toronto
Ralph D. Manning, C.A.	Charlottetown
* Robert W. Meanwell, F.C.A.	Windsor
F. J. Newson, Q.C.	Edmonton
Alastair M. Nicol, Q.C.	Regina
H. A. Renouf, C.A.	Halifax
* Edward Saunders, Q.C.	Toronto
* Robert H. Walker, Q.C.	Montreal
R. J. Whitehead, C.A.	Calgary
G. Norman Wildgoose, C.A.	Edmonton

**Executive Committee of the Board of Governors*

OFFICERS

John M. Godfrey, Q.C., *Chairman*

Robert B. Dale - Harris, F.C.A.

*Vice - Chairman and Chairman of the
Executive Committee*

Roger Letourneau, Q.C., *Vice - Chairman*

Douglas J. Sherbaniuk, *Director*

John M. MacLeod, *Secretary and Treasurer*

PAST CHAIRMEN

Molyneux L. Gordon, K.C. (*deceased*)

Gordon K. Munnoch, K.C. (*deceased*)

*J. Grant Glassco, F.C.A. Toronto

W. G. H. Jephcott, F.C.A. (*deceased*)

*Claude S. Richardson, Q.C. Montreal

*Kenneth Le M. Carter, F.C.A. Toronto

*Lazarus Phillips, Q.C. Montreal

*Thomas A. M. Hutchison, F.C.A. Toronto

*R. deWolfe MacKay, Q.C. Montreal

*John A. Wilson, F.C.A. Toronto

M. Gerald Teed, Q.C. (*deceased*)

*A. Willard Hamilton, C.A. Montreal

Henry F. White, Q.C. (*deceased*)

*Campbell W. Leach, C.A. Montreal

*Stuart D. Thom, Q.C. Toronto

*A. J. Little, F.C.A. Toronto

*John deM. Marler, Q.C. Montreal

*Archibald D. Russell, C.A. Vancouver

*Arthur S. Pattillo, Q.C. Toronto

*Lancelot J. Smith, F.C.A. Toronto

*Philip F. Vineberg, Q.C. Montreal

*H. Marcel Caron, C.A. Montreal

* *Advisory Committee of Past Chairmen*

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT DECEMBER 31, 1967
(With comparative figures for 1966)

ASSETS	<u>1967</u>	<u>1966</u>
CURRENT		
Cash (including \$42,417 in savings account)	\$ 54,249	\$ 33,705
Guaranteed investment receipts — due at varying dates — 1968 - 1971	125,000	100,000
Accounts receivable	1,127	410
Deposit with Air Canada	425	425
	<u>\$180,801</u>	<u>\$134,540</u>
FIXED		
Furniture and office equipment — at cost	\$ 17,448	17,448
Less: Accumulated depreciation	15,473	14,885
	<u>\$ 1,975</u>	<u>\$ 2,563</u>
TRUST FUND		
Taxation and economic growth study fund, cash	\$ 2,984	7,273
	<u>\$185,760</u>	<u>\$144,376</u>
LIABILITIES AND RESERVE		
CURRENT		
Accounts payable	\$ 6,981	\$ 6,131
DEFERRED REVENUE (See note)	78,552	
RESERVE (See note)		
Retained for continuation of the Foundation's activities		
Balance at beginning of year	130,972	127,977
Excess of expenditure over revenue for the year	33,729	(2,995)
Balance at end of year	<u>\$ 97,243</u>	<u>\$130,972</u>
TRUST FUND LIABILITY		
Taxation and economic growth study fund		
Subscriptions and interest received . . . \$48,484		
Less: Advances to Queen's University 45,500	2,984	7,273
	<u>\$185,760</u>	<u>\$144,376</u>

APPROVED ON BEHALF OF THE BOARD OF GOVERNORS
H. Marcel Caron
<i>Chairman</i>
Robert B. Dale-Harris
<i>Vice-Chairman</i>

STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE
FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 1967
(With comparative figures for 1966)

	<u>1967</u>	<u>1966</u>
REVENUE		
Subscriptions — Corporate	\$138,770	\$135,015
— Individual	<u>69,410</u>	<u>61,675</u>
	\$208,180	\$196,690
Deduct: Deferred portion (See note)	<u>78,552</u>	
	\$129,628	\$196,690
Interest	<u>7,561</u>	<u>6,534</u>
	\$137,189	\$203,224
EXPENDITURE		
Salaries	\$110,222	\$107,012
Pension and insurance plans (net)	4,949	4,387
Publications (net)	37,914	43,202
Rent	20,895	13,688
Special studies	4,269	5,793
Travelling	3,411	3,083
Telephone and telegraph	2,866	2,223
Postage	9,047	7,196
Books and periodicals — library	2,496	2,339
Office printing, stationery and supplies	4,500	3,924
General office expense	1,984	3,254
Depreciation	588	689
Office relocations costs		4,882
	\$203,141	\$201,672
Deduct: Conference revenue (net)	<u>32,223</u>	<u>1,443</u>
	\$170,918	\$200,229
EXCESS OF EXPENDITURE OVER REVENUE FOR THE YEAR		
(Transferred to reserve)	<u>\$ 33,729</u>	<u>(2,995)</u>

NOTE TO FINANCIAL STATEMENTS DECEMBER 31, 1967

During the year the Canadian Tax Foundation, L'Association Canadienne D'Etudes Fiscales changed its method of accounting for subscription revenue whereby such income is now reported on an earned rather than a received basis. The effect of this change is to defer, to the following year, revenues received in the amount of \$78,552.

AUDITORS' REPORT

The Board of Governors and the Members of
Canadian Tax Foundation
L'Association Canadienne D'Etudes Fiscales,
100 University Avenue,
Toronto, Ontario.

We have examined the statement of financial position of the Canadian Tax Foundation/L'Association Canadienne D'Etudes Fiscales as at December 31, 1967 and the statement of revenue and expenditure for the year then ended. Our examination included a general review of the accounting procedures and such tests of accounting records and other supporting evidence as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Canadian Tax Foundation, L'Association Canadienne D'Etudes Fiscales as at December 31, 1967 and the results of its operations for the year then ended, in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year, with the exception of the change in the method of accounting for subscription revenue as described in the note to the financial statements, of which we approve.

Hendrum & Jarrett Limited Co.

CHARTERED ACCOUNTANTS

Toronto, Ontario,
March 4, 1968.

Report of the Chairman
to the Twenty-Second Annual Meeting of the
Canadian Tax Foundation
March 26th, 1968

It is my privilege to present the twenty-second annual report of the Chairman, and in it to review the major events of another year of accomplishment and progress in the affairs of the Foundation.

Not all of these events were happy occasions for the Foundation, for 1967 saw the departure of two of our senior officers, Mr. Ronald Robertson, the Director, and Mr. James A. Reid, the Secretary and Treasurer. For nine years Mr. Robertson served the Foundation with dedication and enthusiasm, first as Executive Assistant to the Director and then, for more than six years, as Director. During his tenure in office, the stature of the Foundation as an internationally recognized tax research institution grew substantially as a result of the research, publication and conference activities carried on under his guidance and supervision. We are all greatly indebted to Mr. Robertson for his unstinting efforts to advance the affairs of the Foundation and I know that, when I wish him the fullest measure of success and happiness in the private practice of law to which he has decided to return, I speak not only for myself and the governors and staff, but also for his host of friends among our members.

Last fall, Jim Reid submitted gracefully to retirement after 20 years' devotion to an ideal, having served the Foundation longer than any other member of the staff ever. Not only was he the able custodian of our finances and records, but in his capacity as Conference Officer, his energy, precision and careful planning were indispensable to the consistent success of our many conferences, which grew in scope and complexity over the years. To Jim, who is moving to Owen Sound, we extend our warmest best wishes for a happy, healthy and lengthy retirement that has been so well earned.

To succeed Mr. Robertson, Douglas Sherbaniuk was appointed Director as of June 1st. A graduate of the University of Alberta in Arts and in Law, he lectured in Taxation in the Faculty of Law at that University from 1955 to 1965, when he was appointed Professor of Law at the University of Toronto. In 1962 he obtained his LL.M. from Columbia University. In recent years, he served as a member of the senior staff of the Royal Commission on Taxation and also worked with the Ontario Select Committee on Company Law and two federal government task forces. He is the author of a number of articles and monographs on various aspects of taxation. Coming to the Foundation at a time of ferment in the evolution — not to say revolution — in the Canadian tax system, Mr. Sherbaniuk assumes a heavy burden of duties and responsibilities. We are confident that his training and experience will enable him to discharge that burden in a manner that will redound to the credit of the Foundation and to himself.

Mr. J.M. MacLeod has been appointed Secretary and Treasurer, after having served in those capacities with the Frankel group of companies in Toronto for many years. He also fills the important role of Conference Officer and, judging from the smooth functioning of our conferences in November and January, he has matters well in hand.

Membership and Finance

The dramatic surge in our membership last year reflects the burgeoning interest in taxation throughout the country, and especially in the universities. A total of 883 new individual memberships were taken out in 1967, compared with 410 in the previous year, and of these, 530 were students and others eligible for the special rate of \$7.50.

The corporate subscribers story is also encouraging — 20 new corporate members were added to the Foundation's rolls last year, compared with 9 in 1966.

A statement of the financial position of the Foundation was sent to all members with the Notice of the Annual meeting; hence, it will be unnecessary to discuss it in detail. I am happy

to report that in 1967, total subscription income increased to \$208,180 from \$196,690 in the previous year. The increase was attributable not only to new memberships, both corporate and individual, but also to increases — in some cases substantial — in the contributions of our existing corporate subscribers.

Although the financial statement shows that we ended the year with a deficit of \$33,729, as is explained by a note in the statement, this is because of a change in the method of accounting for subscription revenues, whereby such income is now reported on an earned rather than a received basis. The effect of the change is to defer \$78,552 in revenue to the following year. Under the method formerly used, we would have shown a surplus of \$44,823, attributable largely to a fortuitous profit from our conferences.

While the growth in membership and the resulting additions to our finances are encouraging, support will have to continue to increase if the Foundation is to expand its research activities to meet the challenge posed by the widening range and complexity of issues in the realm of public finance. Particularly acute is the need for additional staff who must, of course, be compensated at a level that is competitive with government, industry and the universities. We are concerned that the budget will require a substantial increase if we are to undertake the numerous studies and assessments of proposals at the three levels of government. We have been running on a "pay as you go" basis and as our reserves are very limited it becomes more difficult to select projects to be undertaken as they require highly specialized personnel and more exhaustive studies — all of which will create great pressure on our resources in future. We rest assured that our members will continue to give us their solid support, without which we could not cope with the new objectives.

Conferences

Conferences have always played an important part in the Foundation's affairs, constituting as they do a forum for all those interested in taxation to present different viewpoints on all manner of tax issues. After a lull of nearly two and one-

half years in annual conference activity, during which time the completion of the Carter Report was continuously imminent, 1967 turned out to be, to use the jargon of today, a "swinging year" for conferences. The Report, which was released in February, was scrutinized and evaluated at two major conferences, one in April and the other in November. A third conference was held in January of this year to examine the proposals in the Report of the Ontario Committee on Taxation. Perhaps the most tangible evidence of the keen public interest in taxation in Canada was the overwhelming response on the part of our members, who broke all previous attendance records at these three conferences. We were especially gratified to have such a substantial representation from our corporate supporters.

The Foundation is also pleased to have had the opportunity to co-operate in the holding of regional conferences across Canada. Although this program was reduced to one Seminar in 1966, pending completion of the Carter Report, four regional conferences were held in May, 1967, at St. Mary's University, Halifax; Queen's University, Kingston; The Université de Montreal (Journées d'Etudes Fiscales); and the Banff Centre for Continuing Education. In lieu of the annual fall seminar at the Faculty of Law, University of British Columbia, the Director addressed a joint luncheon of the Institute of Chartered Accountants of British Columbia and the Vancouver Bar Association.

Our conference activities for the balance of this year will be determined largely by the pace of the government's tax reform program, for there appears to be general agreement that a full scale conference would be warranted only to discuss the proposals for reform as revealed in a White Paper or otherwise.

Tax Legislation

The Foundation's efforts to attain improvement in the tax laws are not limited to research and conference activities. It has been a regular annual event for many years for a committee made up of lawyers and accountants, under the auspices of the Foundation, to meet with senior departmental

officials in Ottawa to examine the technical aspects of proposed changes in the tax law following the first reading of the amending bill. However, in accordance with the government's enunciated policy to leave any major changes in the tax system, particularly the proposals of the Royal Commission on Taxation, to be revealed in a White Paper which is now in the process of formulation, the amendments to the federal tax laws in 1967 were few and relatively straightforward. In these circumstances it was decided, after consultation with members of review committees of past years, that the changes did not warrant activating the review machinery. The work of the committee has been regarded as useful in identifying anomalies and technical defects in the proposed changes, so we shall convene the committee again at the next opportune occasion.

The Director continued the practice of participating in the discussions of the Joint Taxation Committee of the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants, with which the Foundation has worked closely for many years. In the past, the Foundation has prepared background studies for the Committee to assist it in preparing its annual brief to the Minister of Finance. However, because of the brevity of the 1967 amendments, the Foundation was not called upon to provide this assistance, although it doubtless will be again in the future.

The most significant event in the field of tax reform at the federal level was, of course, the Report of the Royal Commission on Taxation, to which the Foundation devoted considerable attention through its conferences and the pages of its publications. Although we were urged to go further and submit a brief on the Report to the Minister of Finance, both by those who favoured consigning it immediately to the archives and by those who favoured its adoption *in toto* (none of whom was associated with the Commission), we did not do so, for two reasons. First, it would have been contrary to the long - established and fundamental precept of the Foundation to keep out of the policy - making arena, a precept which the years have shown to be essential to our role as an objective research institution; and secondly having regard to the orchestration of feelings stimulated by the Report among our members, it would have been quite impossible to

sound out a consensus of opinion that could have been submitted as the view of the Foundation.

Turning now to the provincial scene, certain aspects of some provincial tax legislation were the subject of articles in the Journal. It is likely that we shall give greater emphasis to provincial tax matters in the future.

The major development in provincial tax reform was the Report of the Ontario Committee on Taxation, to which an issue of the Journal and a special tax conference were devoted.

I cannot resist observing at this juncture that although Canadians sometimes react vigorously to tax changes, usually by submitting briefs of protest to the Minister of Finance, their actions pale to insignificance when compared with the response that amendments to the tax laws evoke in other lands. For example, the *Globe and Mail* of November 26, 1962, reports that "Guatemalan air force units rebelled and for three hours strafed and bombed military installations in Guatemala City. Soldiers attacked the air base." The reason: "the revolt may have been triggered by the adoption of a Guatemalan income tax law yesterday after 72 hours of debate."

Board of Governors

The Foundation has been singularly fortunate over the years in having on its Board of Governors men who consistently have been prepared to contribute generously of their time and energies in advancing the interests of the Foundation — in seeking new members, formulating policies, or participating in our conferences — often at considerable sacrifice to themselves. The past year has been no exception.

Retiring from the Board this year to join the distinguished body of alumni of former governors are the following:

C. Roger Archibald, Q.C.	—Toronto
Frederic C. Burton, C.A.	—Halifax
Henri-Paul Lemay, Q.C.	—Montreal
A. D. Stanley, F.C.A.	—Vancouver
Philip F. Vineberg, Q.C.	—Montreal
F. D. R. Woolgar, C.A.	—St. John's

While these men do not receive a parchment or other tangible evidence of their service as governors, they do take with them the sincere appreciation of the Foundation for their considerable efforts on its behalf during their terms of office. Perhaps even more than is the case with alumni of other institutions, the record shows that we can count on their continuing interest in our affairs.

I know I am voicing the opinion of all members when I express a special word of tribute to Philip F. Vineberg, Q.C., our retiring Past Chairman. For seven years, Mr. Vineberg served ably in several capacities: as governor, Vice-Chairman, Chairman, participant at our conferences and spokesman for the Foundation at other gatherings. His wise counsel and good judgment will be sorely missed at our meeting and, while we have nothing in the nature of a "hot line" to the offices of our Past Chairmen, it is reassuring to know that Mr. Vineberg's continuing association with the Foundation is assured as a member of the Advisory Committee of Past Chairmen. That we shall be calling on him for assistance and advice in the future as we have so often done in the past is a certainty.

A major function of the Annual Meeting is the election of a new Board of Governors. In accordance with the By-laws of the Foundation, nominations have been made by the presidents of our two sponsoring organizations, the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants, Mr. A. Gordon Cooper, Q.C. and Mr. R.W. Manning, F.C.A., respectively. A list of the nominees was mailed to members with notice of this meeting. Among them are several who are not at present governors. It is my pleasure to read the names of the new governors, although they will doubtless be known to many of you as leaders in their professions. They are:

Roger Letourneau, Q.C.	—Quebec
Harry W. Macdonell	—Toronto
Ralph D. Manning, C.A.	—Charlottetown
H. A. Renouf, C.A.	—Halifax
Robert H. Walker, Q.C.	—Montreal
R. J. Whitehead, C.A.	—Calgary

M. Letourneau, I might add, is returning to the Board for a second tour of duty, having served as governor from 1955 to 1957.

Conclusion

Looking to the past, to say that the Foundation for more than two decades has performed an invaluable service in the public interest in seeking the betterment of our tax laws is surely unexceptionable. The prospect of massive changes in our tax laws at all levels of government and the need for intensive study of our expenditure system bring into bold relief the vitally important research and educational roles which the Foundation must play in the years immediately ahead. I have every confidence that the governors and staff, supported generously by our members, particularly our corporate subscribers, will be more than equal to the task.

Finally, on a more personal note, as I conclude my term of office, I wish to express my appreciation to my fellow officers and colleagues on the Board for their loyal support and co-operation during the past year.

I now move, seconded by John M. Godfrey, Q.C., that this report of the Foundation for the fiscal year ended on December 31, 1967 and the Financial Statements of the Foundation as of the same date, as submitted to this meeting, be and they are hereby approved and adopted.

H. Marcel Caron, C.A.
Chairman

March 26, 1968

Report of the Director
to the Twenty-Second Annual Meeting of the
Canadian Tax Foundation
March 26th, 1968

In recent years, the winds of change have been blowing into every corner of the Canadian tax world. During the '60's, we have witnessed more ferment, more concerted effort to appraise and understand our tax system, and have had more proposals for reform, than at any time in our history. We have been the recipients of no fewer than seven tax reports prepared on behalf of provincial governments, as well as the monumental Report of the Royal Commission on Taxation. Certainly, this is the field where the action is.

And this is as it should be, for a tax system, if it is to be responsive to the current needs of a young, vigorous, growing country, must be a vital, ever-changing, developing system.

The moment of truth is approaching for our lawmakers and for the nation, as profound and widespread changes in the federal structure, and in at least some of the provincial tax systems, are almost certain to be disclosed and enacted in the near future. There is universal agreement, I believe, that the present systems are far from perfect — that there are many deficiencies, shortcomings, problems and abuses that call for correction, and I need only mention, with respect to the income tax, "associated corporations", "dividend stripping", "nothings", and the distinction between capital gains and income, to make the point. To what extent, if at all, the proposals in the Report of the Royal Commission on Taxation will be adopted to resolve these and many other deficiencies, of course, remains to be seen, for there is a broad spectrum of opinion on the Report. At one extreme, there are those who are unalterably opposed to it in virtually every detail and would reject it out of hand, and at the other extreme, those who regard it as the best return on an investment of \$3 1/2 million that the Canadian public has ever received, or, as Churchill might have put it for them, "Never in the history of public finance have so few for so little given so much to so many".

What significance does this tax turbulence and the prospect of radical change in the tax laws have for the Canadian Tax Foundation? First, it means that until these changes are announced or enacted, it will be more difficult to formulate a program for research into specific problems. Thus, as regards federal taxes, it is uncertain whether there will be a separate death tax levied under the new system, and if there is, what form it will take; or whether there will be a federal sales tax and if there is, at what level it will be imposed; and the income tax is likewise shrouded in uncertainty. This does not mean, of course, that research must come to a halt, as a review of our publications for 1967 reveals.

The prospect of change also means that in the more distant future, the host of problems for investigation under the new laws will constitute an embarrassment of riches for us. We shall continue to emphasize the study of the technical aspects of the laws and will doubtless be preoccupied for considerable time with the government's White Paper which we expected to be analyzing and evaluating by now. However, it appears that it will be some time yet before the tax reform program is completed. We shall also be concerned with the more far-reaching questions of the effects of taxation on our social and economic goals. Perhaps the latter point calls for elaboration.

The relationship of our tax system to certain of our social objectives is a question that has gone virtually unexplored in Canada (although, at the Foundation's Conference last November, one of the sixteen panels discussed the Social Effects of the Tax System and another dealt with Income Redistribution and Ability to pay). Indeed, we can ask more questions in this context than we have answers for. For example, do our present tax laws (or would the Carter proposals) help or hinder finding a solution for the current housing crisis? Is the tax system an obstacle or an aid to solving the problems of providing our young people with the education they seek, and our aged with the medical help they need? Is the present method of redistribution of income through the imposition of steeply graduated income tax rates combined with a system of transfer payments the most satisfactory — or even an adequate — method of meeting the

problem of poverty in Canada? Or should we be exploring the dramatic proposals for a negative tax system or guaranteed wage to narrow the poverty gap? Under this relatively new concept, a break-even level of income would be designated as the dividing line between those who are poor and those who are not. Every tax unit, either an individual living alone or a family, would compute its annual income and would file a return. When the income amounted to less than its break-even level, the unit would receive a payment from the government instead of paying taxes. Perhaps a negative tax system could supplant our present hodge-podge of social welfare measures which were enacted willy-nilly on an ad hoc basis in response to current needs and pressures.

As for economic goals, even with our relatively primitive knowledge of the economic effects of taxation, tax policy has grown increasingly important as an instrument for regulating the economy and improving the quality of Canadian life. In the last few years we have seen tax measures used both to stimulate a sluggish economy and, more recently, to cool an overheated economy. It is clear from the variety of these measures, which have included rate changes, surtax, area and industry incentives and the imaginative refundable corporation tax, that tax policy has been flexible in coping with the rapid changes which have occurred in economic conditions. However, that our knowledge of the use of fiscal policy to achieve economic objectives is far from perfect is borne out by the conclusion reached by the Carter Commission in its *Evaluation of Federal Fiscal Policy 1953-63* (Vol. 2, pp. 67-85 at p.79): "In our view, fiscal policy was approximately in the right direction and of the right magnitude about half the time. In three of the ten years, 1959, 1960 and 1963, we would judge discretionary fiscal policy to be perverse, and especially so in 1959 and 1960." And today, economists are debating whether the new surtax will dampen or stoke the fires of inflation.

Limitations of time will permit me only to mention, but not elaborate on, a few familiar tax policy issues which invite inquiry: (1) are tax incentives efficient as a means of promoting regional or industrial growth? (2) how do taxes affect capital investment decisions by business? (3) what effect do high rates of tax have on the incentive to work? (4) do taxes have

an influence on the "brain drain" problem? (5) does the tax system have a material — or any — influence in causing Canadians to sell their businesses, often to foreigners? A negative response to the last question was given by both the Carter Commission and the Smith Committee, and yet lawyers and accountants often claim personal knowledge of many cases where taxes were a major factor in the decision to sell.

One major obstacle to a more sophisticated use of tax policy to achieve economic goals has been the lack of a quick and accurate measure of the quantitative effects of tax proposals. Logic and reason may point out generally the direction that a tax change may take us, but often the crucial question is, how far? Questions of magnitude are of first importance. For example, if it were proposed to raise or lower an exemption, to raise or lower the rates in certain income brackets, or to include or exclude certain items from the tax base, it would be important for the government to know, before adopting such measures, what effect the proposal would have on revenue, and on the incidence of the tax.

Happily, new analytical tools for tax research are being developed. The new frontier is the use of the computer, which offers opportunities for greatly expanded knowledge of our tax system. The first major step in this direction in Canada was taken by the research staff of the Carter Commission, which constructed an econometric model which permitted the effects of a large variety of proposals to be quickly tested. With the use of such models, it is now possible, for example, for the government of Ontario, in appraising the proposals of the Smith Committee, to determine what the impact on its revenues would have been in a particular year had those proposals been in effect.

If the Foundation is to make the most of advances in technology in its research activities, it is far from fanciful to visualize us one day having an econometrician or two on the staff and perhaps even a computer on the premises.

I conclude these remarks about our future research activities with a brief outline of a project of major dimensions that we have in prospect — a study of the public expenditure system, about many aspects of which we are largely in the dark. Research in public finance has tended to concentrate on the

methods of raising, rather than spending, revenue, although tax policies and expenditure policies are inseparably linked. They are obverse sides of the same coin and, having regard to the fact that the ways in which governments choose to spend tax revenues have an enormous effect on the allocation of our resources and on the growth and prosperity of the economy, our expenditure system is surely deserving of more formal study than it has received in the past.

It will be recalled that Mr. Sharp, in his address to the Foundation last April, solicited assistance from outside government in the study of public expenditures, which he described as "the chief issue in our political life", and went on to say: "I think we could do it better if we had more help from an informed and articulate public opinion that was able and willing to criticize particular expenditures in the general interest. It would take a great deal of hard work and good judgment to offer detailed constructive criticism of government expenditure programs but their importance warrants the effort."

Other groups and individuals who share our interest in the study of public expenditures are the Institute of Intergovernmental Relations at Queen's University, certain members of the Department of Economics at that university, the Private Planning Association and Mr. J. Harvey Perry, Executive Director of the Canadian Bankers' Association and a former Director of the Foundation. Together we have been weighing such factors as the availability of essential data, personnel requirements, financial resources, attitudes of government and many others, in exploring the feasibility of undertaking such a study.

What role, it may be asked, could an agency outside government, such as the Foundation, play in the study of expenditures? At the present time, governments at every level are overextended and are having great difficulty in raising sufficient revenue to meet their budgetary expenditures. Government programs are determined in large measure by the demands of our citizens; and as the demands for public services grow, public expenditures increase. If there were no limit on our resources, there would be no expenditure problem: Governments could finance all the useful and desirable

programs that Canadians might want. However, our resources are limited, and so the central question becomes one of establishing priorities among programs, all of which may be meritorious. Our main objective, then, in studying government expenditures would not be to praise or indict government programs but rather to provide governments with the information and materials that would assist them in establishing some order or priorities of demand on public funds. We have new resources for research in the form of extraordinary new analytic tools — cost-benefit analysis and the program-planning budgeting system — which, although still in the initial stages of development, make it feasible to subject public expenditure programs to the same kind of scrutiny as would occur in private business and to evaluate scientifically the benefits in relation to the costs.

A study of public expenditures would not be a new point of departure for the Foundation, for many of our publications over the years have dealt with one facet or another of expenditures. What would be novel would be the new direction of the study — the emphasis on establishing priorities among programs.

Publications

Our publications are a major feature of our activities, constituting as they do the medium through which the results of research conducted or sponsored by the Foundation are made public. It will be of interest to our members to know that our publications are going to more than 40 countries and that our mailing list now exceeds 5,500.

The centrepiece of our publications program in 1967, as in past years, was the *Canadian Tax Journal*, which appears regularly every two months and contains articles and features of high calibre on a wide range of tax and fiscal matters. Of last year's six issues, one summarized the main recommendations of the Report of the Royal Commission on Taxation, and enjoyed a wide distribution, especially among university students, and another contained several articles dealing with various aspects of the Report of the Ontario Committee on

Taxation, and served as useful background reading for the recent conference on the Report, which was sponsored by the Foundation and the Bureau of Municipal Research.

The Allocation of Taxing Power Under the Canadian Constitution by G. V. La Forest was the 46th in the Canadian Tax Papers series. In view of the current interest in the revision of the Constitution and especially in the taxing power, this paper is particularly timely.

Four issues of the *Tax Memo* series were also published in 1967. The first contained a summary of the key proposals of the Report of the Royal Commission on Taxation and was sent to members immediately after the release of the Report. A second *Tax Memo* summarized the economic conclusions in the Report and also the two Minority Reports. The third was the Foundation's annual federal budget forecast, and the fourth set out the recommendations in the Report of the Ontario Committee on Taxation, and was mailed to members on the same day the Report was released. It was widely used as a convenient reference at the January conference on the Report.

As the Chairman has already stated, 1967 was a banner year for conferences. The papers contained in the Reports of the April and November conferences on the Carter Report and the January conference on the Smith Report make a grand total of nearly 200, and constitute a unique tax library in themselves.

As popular as ever was the 1967 edition of *The National Finances*, the only publication to present a succinct and lucid exposition of the nerve centre of federal government operations: its revenue and expenditure programs. It continues to rank as a best seller among university students studying business and public finance. Our companion piece, *Provincial Finances*, which is published biennially and serves a similar function with respect to provincial finances, also appeared in 1967.

The 1968 publications program is shaping up to be a full one. So far this year members have received, in addition to the *Canadian Tax Journal*, the fourth volume in the series of taxation studies sponsored by the Foundation and conducted at Queen's University, *Income Redistribution Through Canadian Federal Family Allowances and Old Age Benefits*, by

Antal Deutsch; the Report of the November Conference; and a supplement to the *Index* of the Foundation publications to the end of 1967. Within the next few days the following items will be in the mails: the Report of the January conference; *Tax Paper No. 47, Comparing Provincial Revenue Yields - The Tax Indicator Approach*, by James H. Lynn; and a *Tax Memo* summarizing provincial finances for the fiscal years 1967-68 and 1968-69. It is pleasant to report that publication of our popular series *Local Finance* is being resumed this month, after a pause of nearly three years. Mr. F. H. Finnis, with the assistance of the staff, will have carriage of the series. The finishing touches are now being put to an issue dealing with health and social welfare.

Staff

Since the last Annual Meeting there have been several staff changes. The chairman has already spoken of the decision of Mr. Robertson to return to the practice of law, of the retirement of Mr. Reid, and the appointment of Mr. MacLeod and myself as their successors.

Last summer, Alan Short, well known to our members through his articles and conference papers, particularly on the international aspects of taxation, left the Foundation after nearly five years on the staff to accept a senior position as Taxation Officer in the Department of Finance. It is reassuring to know that he is continuing to use his broad knowledge in seeking to resolve the many knotty tax problems in the international field. Mr. Short is missed at the Foundation but carries with him the best wishes of all who were associated with him.

Harry Kitchen, who was with us for a year, succumbed to the attractions of life in academia, taking a post on the teaching staff at Trent University in Peterborough.

Richard Collins, who served the Foundation as Statistician for some months, left to accept a position with the Dominion Bureau of Statistics in Ottawa.

To succeed Mr. Collins as Statistician, the Foundation last month appointed David Perry, who came to us from the York

County Planning Office, where he was employed as a research planner. An honours graduate in Economics and Political Science from the University of Toronto, Mr. Perry gained broad experience in government finance in the course of service in the Inter-governmental Relations Branch (later renamed the Research and Statistics Branch) of the Ontario Government, and then in the Program Analysis Branch of the Ontario Treasury Board Secretariat. His excellent training and experience eminently qualify him to assume responsibility for this demanding and exacting position.

Few events could have delighted us more than to welcome F. H. Finnis back home to the ranks of the research staff. He was with the Foundation from 1959 to 1963 as our expert on municipal finances, and for the next few years worked with various committees and commissions concerned with municipal government problems, including the Goldenberg Commission on Metro Toronto and the Ontario Committee on Taxation. Although Mr. Finnis is continuing to carry on his consulting practice on a part-time basis, he has been devoting considerable time to Foundation activities. Indeed, since his appointment, his productive pen has found expression several times in the pages of the *Journal*, and in an issue of *Local Finance* which will be mailed to members shortly.

Our most recent addition to the staff is Peter H. Jenkin, who comes to us from New Zealand via the United Kingdom. Mr. Jenkin graduated in Arts and in Law from the Victoria University of Wellington, N.Z. After earning his LL.M. degree at that university, he served with the Inland Revenue Department in New Zealand and then continued his studies of law at the London School of Economics until he joined us last month. Like the other members of the research staff, Mr. Jenkin has shown himself to be a self-starter and a hard worker.

The departure of several members of the staff last summer of course increased substantially the burden of those remaining in keeping the Foundation operating at full capacity. But what was lacking in quantity was more than made up in quality. It is to these members of the staff that I should now like to pay tribute.

Gwyneth McGregor continued to apply her considerable talents as editor, author and speaker on behalf of the Foundation. The wide range and high quality of her work are well known to our members.

Mary Gurney, as editorial and statistical assistant to Mrs. McGregor and Mr. Perry, has participated in the preparation of most of our publications, and bore a particularly heavy load this year in producing two tax conference reports within the space of four months.

Millie Goodman continues to assist in general research on a part-time basis. Her meticulous accuracy serves her well in her editorial and statistical duties.

Mr. Bazylewycz, our librarian, continues to lavish attention on our library holdings and to assist the members, students and other visitors who are coming in increasing numbers to use our facilities.

To these hard-working members of the staff together with Mrs. Evelyn Wilkinson, Mrs. Joan Code, Mrs. Anne McAlonen and Mrs. Margaret Lally of the secretarial staff, who often perform their essential services under considerable pressure, and Mr. George Thaler, assistant to Mr. MacLeod, I should like to express my gratitude for their unfailing help and for having made my period of initiation as Director a thoroughly pleasant and satisfying experience.

In concluding these remarks, I should like to express my appreciation for the support and encouragement I have received throughout the year from the Governors of the Foundation, and especially the Executive Committee. I look forward with assurance to another successful year of activities under their direction and guidance.

Douglas J. Sherbaniuk,
Director

March 26, 1968

et l'encouragement que j'ai reçu au cours de l'année, de la part des administrateurs de l'Association et surtout du Comité directeur. Je sais que je puis compter sur une autre année riche d'activités sous leur direction et avec leurs conseils.

Le Directeur

Douglas J. Sherbaniuk

Le 26 mars 1968.

L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉTUDES FISCALES

●

Le Vingt-Deuxième Rapport Annuel

POUR L'ANÉE FIN
LE 31 DECEMBRE, 1967

●

100 UNIVERSITY AVENUE, TORONTO 1, CANADA

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales, créée en 1945, est un organisme de recherches fiscales. Ses administrateurs sont nommés d'année en année par l'Association du Barreau canadien et par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Plus de quatre mille membres - particuliers et sociétés - lui accordent leur appui.

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales a pour mission de mettre à la disposition des autorités gouvernementales et de la masse des contribuables le fruit d'une étude objective des problèmes qui surgissent en matière d'impôts et de finances publiques. Pour ce faire, elle dispose des services d'un personnel hautement qualifié et elle confie en outre certains travaux à des spécialistes. Elle publie le *Canadian Tax Journal*, ainsi que des livres et des brochures sur les questions fiscales; elle organise des congrès, elle fournit des conférenciers et elle présente ses recommandations au gouvernement.

L'Association Canadienne d'Etudes Fiscales invite les particuliers et les organismes que son oeuvre intéresse à s'inscrire comme membres.

Le Vingt-Deuxième Rapport Annuel

POUR L'ANÉE FIN
LE 31 DECEMBRE, 1967

L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ETUDES FISCALES CANADIAN TAX FOUNDATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elu le 26 Mars 1968

* Douglas A. Ampleford, F.C.A.	Toronto
René Amyot, Q.C.	Québec
William M. Anderson, C.A.	Vancouver
* Lucien P. Bélair, C.A.	Montréal
* William M. Brace, F.C.A.	Toronto
* Kenneth H. Brown, Q.C.	Montréal
A. T. R. Campbell, Q.C.	Vancouver
Donald J. Campbell, F.C.A.	Winnipeg
* H. Marcel Caron, C.A.	Montréal
* John H. C. Clarry, Q.C.	Toronto
* Robert B. Dale-Harris, F.C.A.	Toronto
* Frank T. Denis, C.A.	Montréal
Irwin Dorfman, Q.C.	Winnipeg
Kenneth L. George, C.A.	Melfort
John M. Godfrey, Q.C.	Toronto
Godfrey Gourdeau, C.A.	Toronto
James J. Greene, Q.C.	St. John's
Edwin C. Harris	Halifax
Stewart W. Hudson, C.A.	Moncton
Thomas E. Ladner, Q.C.	Vancouver
* Roger Letourneau, Q.C.	Québec
Wallace D. Macaulay	Saint John
* Harry W. Macdonell	Toronto
Ralph D. Manning, C.A.	Charlottetown
* Robert W. Meanwell, F.C.A.	Windsor
F. J. Newson, Q.C.	Edmonton
Alastair M. Nicol, Q.C.	Regina
H. A. Renouf, C.A.	Halifax
* Edward Saunders, Q.C.	Toronto
* Robert H. Walker, Q.C.	Montréal
R. J. Whitehead, C.A.	Calgary
G. Norman Wildgoose, C.A.	Edmonton

***Comité Directeur du Conseil d'Administration :*

OFFICIERS

John M. Godfrey, Q.C., *Président*

Robert B. Dale-Harris, F.C.A.

Vice-Président et Président du Comité Directeur

Roger Letourneau, Q.C., *Vice-Président*

Douglas J. Sherbaniuk, *Administrateur Général*

John M. MacLeod, *Secrétaire et Trésorier*

LES ANCIENS PRÉSIDENTS

Molyneux L. Gordon, K.C. (*décédé*)

Gordon K. Munnoch, K.C. (*décédé*)

*J. Grant Glassco, F.C.A., Toronto

W. G. H. Jephcott, F.C.A. (*décédé*)

*Claude S. Richardson, Q.C., Montréal

*Kenneth LeM. Carter, F.C.A., Toronto

*Lazarus Phillips, Q.C., Montréal

*Thomas A. M. Hutchison, F.C.A., Toronto

*R. deWolfe MacKay, Q.C., Montréal

*John A. Wilson, F.C.A., Toronto

M. Gerald Teed, Q.C. (*décédé*)

*A. Willard Hamilton, C.A., Montréal

Henry F. White, Q.C. (*décédé*)

*Campbell W. Leach, C.A., Montréal

*Stuart D. Thom, Q.C., Toronto

*A. J. Little, F.C.A., Toronto

*John deM. Marler, Q.C., Montréal

*Archibald D. Russell, C.A., Vancouver

*Arthur S. Pattillo, Q.C., Toronto

*Lancelot J. Smith, F.C.A., Toronto

*Philip F. Vineberg, Q.C., Montréal

*H. Marcel Caron, C.A., Montréal

* *Comité Consultatif des Anciens Présidents*

BILAN
AU 31 DECEMBRE 1967
(avec chiffres comparatifs pour 1966)

ACTIF	<u>1967</u>	<u>1966</u>
DISPONIBILITES		
Encaisse (incluant \$42,417 dans un compte d'épargne) \$	54,249	\$ 33,705
Certificats de placement garantis —		
à échéances variables — 1968 - 1971	125,000	100,000
Comptes à recevoir	1,127	410
Dépôt — Air Canada	425	425
	<u>\$180,801</u>	<u>\$134,540</u>
IMMOBILISATIONS		
Mobilier et équipement de bureau - coût	\$ 17,448	17,448
Moins: Amortissement accumulé	15,473	14,885
	<u>\$ 1,975</u>	<u>\$ 2,563</u>
FONDS DETENUS EN FIDUCIE		
Fonds pour études sur la fiscalité et la	\$ 2,984	7,273
croissance économique, encaisse	<u>\$185,760</u>	<u>\$144,376</u>
PASSIF ET RESERVE		
EXIGIBILITES		
Comptes à payer	\$ 6,981	\$ 6,131
REVENUS DIFFERES (voir note)	78,552	
RESERVE (voir note)		
Destinée à la poursuite des activités de		
l'Association	130,972	127,977
Excédent des dépenses sur les revenus	33,729	(2,995)
Solde à la fin de l'exercise	<u>\$ 97,243</u>	<u>\$130,972</u>
FONDS POUR ETUDES SUR LA FISCALITE ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE		
Cotisations et intérêts reçus	\$48,484	
Moins: avances à l'Université Queen's 45,500	2,984	7,273
	<u>\$185,760</u>	<u>\$144,376</u>

APPROUVE AU NOM DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

H. Marcel Caron
Président

Robert B. Dale-Harris
Vice-Président

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES
POUR L'EXERCISE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1967
(avec chiffres comparatifs pour 1966)

	<u>1967</u>	<u>1966</u>
REVENUS		
Cotisations — corporations	\$138,770	\$135,015
— individus	69,410	61,675
	<u>\$208,180</u>	<u>\$196,690</u>
Déduire: portion différée (voir note)	78,552	
	<u>\$129,628</u>	<u>\$196,690</u>
Intérêts	7,561	6,534
	<u>\$137,189</u>	<u>\$203,224</u>
DEPENSES		
Salaires	\$110,222	\$107,012
Fonds de pension et plans d'assurance (net)	4,949	4,387
Publications	37,914	43,202
Loyer	20,895	13,688
Etudes spéciales	4,269	5,793
Dépenses de voyage	3,411	3,083
Téléphone et télégraphe	2,866	2,223
Timbres	9,047	7,196
Revue et périodiques - bibliothèque	2,496	2,339
Papeterie, imprimés et fournitures de bureau	4,500	3,924
Dépenses générales de bureau	1,984	3,254
Amortissement	588	689
Frais de déménagement		4,882
	<u>\$203,141</u>	<u>\$201,672</u>
Déduire: revenus de conférence (net)	32,223	1,443
	<u>\$170,918</u>	<u>\$200,229</u>
EXCEDENT DES DEPENSES SUR LES REVENUS		
POUR L'EXERCISE		
(viré à réserve)	<u>\$ 33,729</u>	<u>(2,995)</u>

NOTE AUX ETATS FINANCIERS 31 DECEMBRE 1967

L'Association a changé, pour l'année terminée le 31 décembre 1967, sa méthode de comptabilisation des revenus de cotisation. Avant cette date, ces revenus étaient comptabilisés lorsque perçus, ils seront désormais inscrits comme revenus lorsque gagnés. Par conséquent, une somme de \$78,552 a dû être différée des comptes de l'exercice courant pour être reportée à l'exercice débutant le 1er janvier 1968.

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Le Conseil des Gouverneurs et les Membres de
l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales,
Canadian Tax Foundation,
100 avenue University,
Toronto, Ontario.

Nous avons examiné le bilan de l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales, Canadian Tax Foundation, au 31 décembre 1967 et l'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugé nécessaire de faire dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers présentent équitablement la situation financière d l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales, Canadian Tax Foundation, au 31 décembre 1967 et ses résultats d'opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation du revenu des cotisations telle que décrite à la note aux états financiers et avec laquelle nous sommes d'accord.

Hendinning Jarrett Jones & Co.

COMPTABLES AGREES

Toronto, Ontario,
4 mars, 1968.

Rapport du Président du Conseil d'Administration
devant la vingt-deuxième assemblée annuelle de
l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales
le 26 Mars 1968

J'ai l'honneur de vous présenter le vingt-deuxième rapport annuel du Président du Conseil d'administration dans lequel sont relatés les événements majeurs survenus au cours de l'année écoulée, année qui a été une année fructueuse en progrès pour l'Association.

Ces événements n'ont pas toujours été de ceux dont on se réjouit, puisque en 1967 nous avons vu deux de nos administrateurs supérieurs quitter l'Association, M. Ronald Robertson, administrateur général et M. James A. Reid, secrétaire général et trésorier. M. Robertson a servi la Fondation pendant neuf ans avec dévouement et enthousiasme, d'abord en tant qu'administrateur général adjoint, puis pendant plus de six ans en tant qu'administrateur général. Pendant son mandat, la Fondation a pris une importance de renommée internationale en tant qu'institution de recherches sur la fiscalité, grâce aux recherches, publications et conférences qui ont été faites et publiées et dont il était l'instigateur et l'animateur. Nous avons tous envers M. Robertson une dette immense envers lui qui s'est dévoué sans compter à la Fondation et je sais, en lui souhaitant immenses succès et bonheur dans sa profession d'homme de loi à laquelle il a décidé de revenir, parler non seulement en mon nom mais au nom de tous les membres du conseil d'administration et du personnel et de tous les amis qu'il compte parmi eux.

A l'automne dernier, M. Jim Reid a fait, de son plein gré, valoir ses droits à la retraite après s'être dévoué pendant vingt ans à un idéal et avoir servi l'Association pendant une période de longévité sans égale parmi les membres du personnel. Il ne s'est pas contenté de veiller avec la compétence qu'on lui connaît sur l'état de nos finances et sur nos archives mais en tant qu'administrateur de conférence il a été, de toute sa capacité, sa précision et l'esprit de méthode dont il a fait preuve lors de l'établissement des programmes, l'élément indispensable du succès constant de nos nombreuses conférences qui, au fil des années, sont devenues de plus en plus importantes de par

l'étendue et la complexité des matières étudiées. A Jim, qui nous quitte pour s'installer à Owen Sound, nous adressons nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour une longue retraite de santé et de bonheur qu'il a si bien mérités.

Le successeur de M. Robertson, Monsieur Douglas Sherbaniuk, a été nommé administrateur général à partir du 1er juin. Diplômé en Arts et Droits de l'université d'Alberta, il fut chargé de cours sur la fiscalité à la Faculté de Droits de cette Université de 1955 à 1965, année où il a été nommé professeur de droit à l'Université de Toronto. En 1962, il obtenait une licence en lois de l'Université de Columbia. Au cours des dernières années, il a été membre senior de la Commission Royale d'Enquêtes sur la Fiscalité et a également fait partie du "Comité de Sélection de la Loi sur les Corporations d'Ontario" ainsi que de deux comités de travail du Gouvernement fédéral. Il est l'auteur de nombreux articles et monographies étudiant divers aspects de la fiscalité. En se joignant à la Fondation à un moment où on enregistre une évolution marquée - pour ne pas dire révolution - dans le système fiscal canadien, M. Sherbaniuk accepte une lourde charge de devoirs et responsabilités. Nous sommes certains que par sa formation et l'expérience qu'il a acquise, il est tout à fait apte à assumer cette charge pour le plus grand honneur de la Fondation et le sien.

Monsieur J.M. MacLeod a été nommé secrétaire général et trésorier après avoir occupé pendant de nombreuses années un poste de même nature au sein du groupe Frankel à Toronto. Il remplira également l'importante fonction d'administrateur de conférence et, à en juger d'après l'efficacité avec laquelle se sont déroulées nos conférences en novembre et janvier, il est tout à fait maître de la situation.

Adhesion et etats Financiers

L'énorme vague de demandes d'adhésions que nous avons reçues l'année dernière reflète l'intérêt grandissant que l'on porte à la fiscalité dans tout le pays et surtout dans les Universités. En 1967, nous avons enregistré au total 883 nouvelles demandes d'adhésion individuelle par rapport aux 410 demandes reçues l'année précédente et au nombre de ces 883, 530 émanaient d'étudiants ou autres personnes pouvant béné-

ficier du tarif d'adhésion spécial de \$7.50.

Les chiffres de souscripteurs groupés sont également encourageants, 20 nouveaux membres corporatifs ont été ajoutés sur la liste de souscripteurs de la Fondation l'année dernière, en comparaison des 9 souscriptions reçues en 1966.

Tous les membres ont reçu une copie de l'état financier de l'Association joint à l'avis de réunion annuelle. Il est donc inutile d'en parler en détail. C'est avec plaisir que je vous rends compte du chiffre total de revenu provenant des souscriptions pour 1967 qui s'est élevé à \$208,180 en comparaison avec le chiffre de \$196,690 obtenu l'année précédente. Cette augmentation n'est pas due seulement aux nouvelles adhésions (individuelles et corporatives) mais aussi aux augmentations-quelquefois fort substantielles - des contributions apportées par nos membres corporatifs.

Bien que l'état financier enregistre un déficit de \$33,729 à la fin de l'année - ceci étant expliqué par une note incluse dans l'état financier - cela est dû à un changement de méthode de comptabilisation des revenus obtenus par souscription selon laquelle ces revenus sont maintenant inscrits suivant la méthode accrue plutôt que suivant la base de caisse. Le changement a pour effet de transporter \$78,552 de revenu à l'année suivante. Selon l'ancienne méthode de comptabilisation, un excédent de \$44,823 pour l'année aurait été enregistré, excédent provenant pour la plus grande part du profit imprévu que nous avons tiré de nos conférences.

L'augmentation des demandes d'adhésion et l'apport financier qui en résulte constituent des éléments propres à nous encourager, il nous faut néanmoins continuer d'apporter notre soutien à la Fondation et même l'accroître si on veut étendre le champs des recherches qui s'imposent et ne pas se laisser dépasser par l'ampleur et la complexité des problèmes des finances publiques. Nous devons particulièrement insister sur le besoin en personnel qui devra, bien évidemment, être rémunéré à un niveau comparable à celui des institutions gouvernementales, de l'industrie et des Universités. Nous pensons devoir procéder à une augmentation substantielle du budget si nous voulons être à même d'entreprendre les nombreuses études et évaluations de propositions aux trois niveaux du gouvernement. Jusqu'à présent, nous avons procédé selon

une formule d'étude "à faire ce que l'on peut", mais nos réserves étant très limitées il nous est de plus en plus difficile de définir les études à entreprendre car elles deviennent de plus en plus complexes et demandent un travail beaucoup plus poussé, et pour les mener à bien il nous faudrait un personnel hautement spécialisé - tout ceci n'allant pas sans constituer une lourde charge pour nos ressources. Nous sommes certains que le soutien de nos adhérents ne se démentira pas, soutien sans lequel il ne nous serait pas possible d'atteindre ces nouveaux objectifs.

les Conférences

Les conférences ont toujours été un élément important des activités de l'Association, constituant une possibilité de débat ouvert pour tous ceux qui s'intéressent à la fiscalité, et ces assises ont donné la possibilité d'exprimer différents points de vue sur toutes les questions concernant la fiscalité. Les conférences, après avoir été suspendues pendant deux ans et demi, période au cours de laquelle le Rapport Carter était toujours annoncé comme devant être terminé incessamment, ont connu en 1967 un regain d'activité immense que l'on pourrait presque qualifier de "formidable" pour employer des mots d'aujourd'hui. Le Rapport, qui a été publié en février, a été étudié minutieusement et analysé au cours de deux conférences importantes en avril et en novembre. Une troisième conférence a été organisée en janvier dernier afin d'étudier les propositions que contenait le Rapport du Comité sur la Fiscalité de l'Ontario. La marque la plus tangible peut être du grand intérêt manifesté par le public sur la fiscalité au Canada, a été la quantité énorme de réponses que nous avons reçues de nos membres corporatifs. Tous les records d'assistance ont été battus lors de ces trois conférences. Il nous a été tout spécialement agréable de voir que tant de nos membres corporatifs s'étaient fait représenter.

Il a également été très agréable à l'Association d'avoir l'occasion de participer à la tenue de conférences régionales dans tout le Canada. Bien que ce programme de conférences ait été réduit à une seule série en 1966, puisque nous attendions que le Rapport Carter soit terminé, quatre conférences

régionales ont eu lieu en 1967 à St. Mary's University à Halifax, Queen's University à Kingston, l'Université de Montréal au cours des journées d'études fiscales et au Banff Centre for Continuing Education. En lieu et place de la série de conférences annuelles qui ont lieu à l'automne à la Faculté de Droits de l'Université de Colombie Britannique, le directeur a prononcé un discours au cours du déjeuner qui réunissait les membres de l'Institut des Comptables Agréés de la Colombie Britannique et de l'Association de Barreau de Vancouver.

Pour le reste de cette année notre programme de conférences sera surtout consacré à l'étude du programme de réforme de la fiscalité établi par le gouvernement fédéral, car il semble qu'il y ait accord général sur le fait qu'une conférence importante ne devrait être organisée que s'il existe une possibilité de discussion des propositions de réforme qui pourraient être présentées dans un Livre Blanc ou sous tout autre forme.

Legislation Fiscale

Les efforts que fait l'Association en vue de l'amélioration des lois fiscales ne se limitent pas à la recherche et à l'organisation de conférences. Depuis de nombreuses années, sous les auspices de l'Association des réunions ont eu lieu régulièrement tous les ans entre un comité de membres du Barreau et de Comptables Agréés et les autorités responsables d'Ottawa afin d'examiner les aspects techniques des changements proposés aux lois fiscales à la suite de la première lecture des projets d'amendements des lois. Cependant, en 1967 les amendements fédéraux ont été peu nombreux et relativement simples, ceci conformément à la politique qui avait été annoncée par le gouvernement, à savoir que les modifications importantes au système fiscal et plus particulièrement les modifications proposées par la Commission Royale sur la Fiscalité seraient divulguées dans un Livre Blanc qui serait actuellement en voie d'élaboration. C'est pourquoi, il a été décidé, après consultation des membres des comités de revision des années précédentes, que les modifications proposées ne donnaient pas lieu à remettre en marche le processus complet de notre revision. Le travail accompli par le Comité - identification des anomalies et des défauts techniques contenus dans les change-

ments proposés - s'est révélé être d'une grande utilité dans le passé, et nous convoquerons à nouveau le Comité à la prochaine occasion.

L'administrateur général a continué de participer aux réunions du Comité Conjoint en Fiscalité du Barreau canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés avec lesquels l'Association a travaillé depuis de nombreuses années. Dans le passé, l'Association a élaboré, à l'intention du Comité, des études préliminaires afin d'aider celui-ci à préparer le mémoire qu'il fait parvenir chaque année au Ministre des Finances. Néanmoins, vu la concision dans laquelle étaient rédigés les amendements de 1967, l'aide de l'Association n'a pas été requise, mais nous doutons qu'il en soit de même dans le futur.

L'événement le plus important dans le domaine de la réforme fiscale au niveau fédéral a été, bien évidemment, la publication du Rapport de la Commission Royale sur la Fiscalité, auquel l'Association a porté une extrême attention qui s'est manifestée par des conférences et de nombreux articles de ses publications. Bien qu'il nous ait été demandé de façon pressante de nous engager et de soumettre un mémoire au Ministre des Finances, demande exprimée à la fois par ceux qui voulaient classer ce rapport immédiatement aux archives et ceux qui en souhaitaient l'adoption *dans sa totalité* (aucun d'ailleurs n'avait de rapport avec la Commission), nous ne l'avons pas fait pour deux raisons. D'abord, cela aurait été contraire au principe fondamental, et depuis longtemps établi à l'Association, de ne pas se lancer dans l'énoncé des politiques gouvernementales, principe qui, au cours des années, s'est avéré essentiel à notre rôle d'institution de recherche objective; et deuxièmement, vu les nombreuses divergences de vues que ce Rapport a fait naître parmi nos membres, il aurait été presque impossible de dégager une opinion exprimant celle de la majorité et de la présenter comme étant le point de vue de l'Association.

Si l'on se tourne maintenant du côté des Provinces, certains aspects de quelques unes des législations fiscales provinciales ont fait l'objet d'articles dans le *Journal*. Il est plus que probable que l'on accordera à l'avenir une attention de plus en plus grande aux questions fiscales provinciales.

L'événement le plus récent et le plus important dans le do-

maine des réformes fiscales dans les provinces a été le rapport de la "Commission Royale sur la Fiscalité de la Province d'Ontario" qui a fait l'objet d'un numéro complet du *Journal* et d'une conférence fiscale spéciale.

A cette occasion, je ne peux m'empêcher d'observer que, bien que les Canadiens réagissent souvent vigoureusement aux modifications fiscales - généralement en faisant parvenir des mémoires de protestation au Ministre des Finances - leurs gestes apparaissent de peu d'importance lorsqu'on les compare aux réactions que provoquent dans d'autres pays les amendements aux lois fiscales. Par exemple, le *Globe and Mail* du 26 novembre 1962, rapportait que "des unités de l'Armée de l'Air Guatémaltèque se sont rebellées et ont attaqué et bombardé pendant 3 heures, les installations militaires de Guatemala City. Les soldats ont attaqué la base aérienne". La raison, "la révolte a probablement été provoquée par l'adoption d'une loi de l'impôt sur le revenu hier au terme d'un débat de 72 heures".

Conseil d'Administration

Depuis des années, l'Association a eu la chance d'avoir à son conseil d'administration des hommes qui ont tous et toujours généreusement consacré leur temps et leurs forces au développement de la Fondation - en recherchant de nouveaux membres, en élaborant des programmes de travail et d'action ou en participant à nos conférences - souvent consentant de grands sacrifices pour eux-mêmes. L'année écoulée n'a pas fait exception.

Cette année, quittent le conseil d'administration pour devenir membres du groupe distingué des anciens administrateurs,

Messieurs	C. Roger Archibald, C.R.	—	Toronto
	Frederic C. Burton, C.A.	—	Halifax
	Henri-Paul Lemay, C.R.	—	Montréal
	A. D. Stanley, F.C.A.	—	Vancouver
	Philip F. Vineberg, C.R.	—	Montréal
	F. D. R. Woolgar, C.A.	—	St. John's

Bien que ces personnes ne reçoivent aucun diplôme mentionnant leur titre ou quelque autre preuve tangible de leurs

fonctions d'administrateurs, ils emportent avec eux la gratitude et le respect que l'Association leur doit en considération des efforts qu'ils ont prodigués en son nom pendant leurs mandats. Il n'est que de regarder les annales de l'Association pour savoir que l'intérêt qu'ils lui portent ne s'affaiblira pas et ceci d'une façon plus constante peut-être que dans toutes autres institutions.

Je sais parler au nom de tous les membres en exprimant une gratitude toute particulière à Monsieur Philip F. Vineberg, C.R., notre président d'honneur sortant. Pendant sept ans, Monsieur Vineberg a mis ses compétences au service de plusieurs fonctions: administrateur, vice-président, président et président d'honneur participant à nos conférences et se faisant le porte-parole de l'Association à d'autres réunions. Ses conseils avisés et le jugement sain qu'il porte sur toutes choses nous manqueront lors de nos réunions, et bien que nous n'ayons pas exactement une "ligne directe" avec les bureaux de nos anciens présidents, il est rassurant pour nous de savoir que sa collaboration au sein de l'Association n'est pas complètement terminée, et qu'il demeure membre du comité consultatif des anciens présidents et que nous pourrions ainsi, continuer à l'avenir d'avoir recours à son aide et à ses conseils comme nous l'avons si souvent fait dans le passé.

Un des points principaux à l'ordre du jour de la Réunion annuelle est l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Selon les règlements de l'Association, les présidents des deux organisations qui parrainent la Fondation, l'Association du Barreau Canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, Messieurs A. Gordon Cooper, C.R., et R.W. Manning, F.C.A. ont présenté des candidats. Une liste de personnes nommées aux postes d'administrateurs a été envoyée aux membres, jointe à la convocation pour cette réunion. Parmi ceux-ci, plusieurs accèdent pour la première fois au poste d'administrateur. J'ai le plaisir de vous lire les noms des nouveaux administrateurs, bien que nombre d'entre vous, les connaissent déjà sans doute comme membres importants de leurs professions. Ce sont:

Messieurs	Roger Létourneau, C.R.	— Québec
	Harry W. Macdonell	— Toronto

Ralph D. Manning, C.A.	—	Charlottetown
H. A. Renouf, C.A.	—	Halifax
Robert H. Walker, C.R.	—	Montréal
R. J. Whitehead, C.A.	—	Calgary

Je dois ajouter que Monsieur Létourneau revient au conseil d'administration pour un nouveau mandat après avoir été administrateur de 1955 à 1957.

Conclusion

Si l'on considère les années passées, il est indéniable que l'Association pendant plus de 20 ans, a rendu un inestimable service au public par sa recherche pour le perfectionnement des lois fiscales. Les changements massifs qui sont à prévoir dans nos lois fiscales à tous les niveaux du gouvernement, et les études sérieuses et complètes que l'on doit faire du système gouvernemental de dépenses mettent en lumière l'importance vitale du rôle que l'Association doit jouer dans l'avenir immédiat dans les domaines de la recherche et de l'éducation. Je suis tout à fait certain que les administrateurs et les membres du personnel, avec le soutien généreux de nos membres, tout particulièrement des membres corporatifs, se montreront à la hauteur de la tâche.

Enfin, sur une note plus personnelle, comme je touche au terme de mon mandat je voudrais exprimer mon estime et mes remerciements aux officiers de l'Association avec qui j'ai travaillé, et à mes collègues du conseil d'administration pour le soutien loyal et la coopération qu'ils m'ont apportés au cours de l'année écoulée.

Je demande maintenant, avec l'appui de Monsieur J.M. Godfrey, C.R. que le Rapport sur les activités de l'Association pour l'année fiscale terminée le 31 décembre 1967 et ainsi que les états financiers de l'Association établis à la même date, tels qu'ils ont été soumis à cette réunion, soient par la présente approuvés et adoptés.

H. Marcel Caron, C.A.
President

Rapport du Directeur
devant la vingt-deuxième assemblée annuelle de
l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales
le 26 mars 1968

Au cours des dernières années, des vents nouveaux ont soufflé dans tous les coins du monde fiscal canadien. Au cours des années 60, nous avons été les témoins d'efforts plus soutenus et plus concertés pour examiner et bien comprendre notre système fiscal et on nous a proposé des réformes plus nombreuses que jamais dans notre histoire. Nous avons reçu pas moins de sept rapports de fiscalité rédigés au nom de gouvernement provinciaux, sans compter le rapport monumental de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Indéniablement, la fiscalité fait preuve de dynamisme.

C'est bien dans l'ordre des choses, car pour qu'un système fiscal réponde aux besoins présents d'un pays jeune, vigoureux et en expansion, il faut qu'il soit dynamique, souple et en perpétuel essor.

La minute de vérité approche pour nos législateurs et pour notre pays, à mesure que des changements profonds et répandus dans la structure fédérale et dans quelques-uns des systèmes provinciaux de fiscalité sont presque à la veille d'être divulgués et promulgués dans un avenir rapproché. A mon sens, tout le monde s'accorde pour dire que les systèmes actuels sont loin d'être parfaits - qu'ils comportent un grand nombre de faiblesses, de lacunes, de problèmes et d'abus qui doivent être corrigés et il suffit de mentionner, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, "les corporations associées", le "dépouillement du surplus", les "riens" ainsi que, pour être plus précis, la distinction entre les gains de capital et le revenu. On peut se demander dans quelle mesure les propositions contenues dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité seront adoptées pour résoudre ces problèmes et bien d'autres faiblesses, si elles sont jamais adoptées. Il existe en effet une variété d'opinions sur ce rapport: d'un côté, il y a ceux qui s'opposent violemment à ce rapport dans presque

tous le détails et qui le rejetteraient sans autre forme de procès; à l'autre extrême, il y a ceux que considèrent qu'un placement de trois millions et demi de dollars n'a jamais autant profité au public canadien ou pour l'exprimer en des termes que Churchill n'aurait pas désavoués; "Jamais dans l'histoire des finances publiques, un si petit nombre n'a donné tant pour si peu, à un si grand nombre".

Quelle est la portée de ce remous fiscal et de la perspective d'un changement radical dans la législation fiscale pour l'Association Canadienne d'Etudes Fiscales? Tout d'abord, cela veut dire que tant que ces changements ne seront pas annoncés ou promulgués, il sera plus difficile de formuler un programme de recherche relatif à certains problèmes précis. Ainsi, en ce qui concerne les impôts du gouvernement fédéral, on ne sait pas si un impôt distinct sur les successions sera levé en vertu du nouveau système et, dans ce cas, quelle forme il prendra; de même on ne sait pas si le gouvernement fédéral imposera une taxe de vente et, le cas échéant, à quel palier elle sera imposée; l'impôt sur le revenu est lui-même entouré d'incertitude. Ceci ne veut pas dire bien sûr qu'on ne doit plus faire de recherche, comme on peut le voir quand on fait le bilan de nos publications en 1967.

La perspective de changement signifie également que, dans un avenir plus lointain, la multitude des problèmes qui devront faire l'objet d'études à la suite des nouvelles lois constituera pour nous de richesses illimitées. Nous continuerons à souligner l'aspect technique des lois et nous serons sans aucun doute occupés pendant un temps considérable par le Livre Blanc du gouvernement, que nous comptons analyser et évaluer dès maintenant. Cependant, il semble qu'il faudra encore quelque temps avant que le programme de réforme fiscale ne soit mis au point. Nous intéresserons également aux répercussions de la fiscalité sur nos objectifs sociaux et économiques, questions de plus grande portée.

Les rapports entre notre système fiscal et certains de nos objectifs sociaux est une question qui n'a pratiquement pas été explorée au Canada (bien que, lors du dernier congrès de l'Association en novembre dernier, l'un des seize groupes d'étude ait discuté des répercussions sociales du système fiscal et qu'un autre se soit penché sur la question de redistribution

du revenu et de l'aptitude des contribuables à payer). En vérité, nous pouvons poser beaucoup plus de questions dans ce contexte que nous n'avons de réponses. Par exemple, est-ce que notre législation fiscale actuelle (ou les propositions contenues dans le rapport Carter) facilite ou entrave la découverte d'une solution à la crise actuelle du logement? Est-ce que le système fiscal est un obstacle ou au contraire un auxiliaire précieux lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes posés par l'enseignement que nos jeunes gens demandent et par l'aide médicale dont nos vieillards ont besoin? Est-ce que la méthode actuelle de redistribution du revenu par le truchement de l'imposition de taux d'impôt sur le revenu fortement progressifs, combinée avec un système de paiements de transfert est la méthode la plus satisfaisante - ou même simplement suffisante - pour résoudre le problème de la pauvreté au Canada? Devrions - nous au contraire examiner les propositions radicales en faveur d'un système fiscal négatif ou d'un salaire garanti pour combler le fossé de la pauvreté? En vertu de cette notion relativement nouvelle, on fixerait un seuil de revenu qui constituerait la ligne de partage entre ceux qui sont pauvres et ceux qui ne le sont pas. Toute unité fiscale, qu'il s'agisse d'un individu qui vit seul ou d'une famille, calculerait son revenu annuel et remplirait une déclaration. Si ce revenu atteignait un chiffre inférieur au seuil fixé, le gouvernement verserait un paiement à l'unité d'imposition en cause au lieu de percevoir de impôts. Un système fiscal négatif pourrait peut-être remplacer notre galimatias actuel de mesures de bien-être social qui sont promulguées bon gré, mal gré, en fonction des besoins et des nécessités du moment.

Quant à nos objectifs économiques, la politique fiscale est devenue de plus en plus un instrument de régulation de l'économie et d'amélioration du bien-être au Canada, malgré notre connaissance relativement rudimentaire des répercussions économiques de la fiscalité. Au cours des dernières années, nous avons assisté à la promulgation de mesures fiscales visant à la fois à stimuler une économie languissante ou plus récemment à ralentir une économie trop active. D'après la variété de ces mesures qui ont donné lieu entre autres à des changements de taux, à une surtaxe, à des encouragements en faveur de régions désignées ou de secteurs particuliers et l'impôt sur les corpora-

tions remboursable qui dénote de l'imagination de la part ses auteurs, il est clair que les auteurs de la politique fiscale ont fait preuve de souplesse lors qu'ils se sont adaptés aux changements rapides survenus dans les conditions économiques. Cependant, le fait que nous ne savons utiliser le levier fiscal pour atteindre des objectifs économiques que d'une manière imparfaite ressort de la conclusion à laquelle est arrivée la Commission Carter dans son Evaluation de la politique fiscale fédérale de 1953 - 1963 (Vol. 2, page 67 à 85 au par. 79): "A notre avis, l'orientation et l'ampleur de la politique fiscale ont été correctes environ la moitié du temps. Au cours de trois des dix années à l'étude (1959, 1960 et 1963), nous estimons que la politique fiscale discrétionnaire a été erronée, particulièrement en 1959 et 1960". Et aujourd'hui les économistes discutent encore du point de savoir si la nouvelle surtaxe réduira ou attisera les flammes de l'inflation.

Faute de temps, je me contenterai de mentionner, sans pouvoir m'y appesantir, quelques problèmes familiers de politique fiscale, qui méritent d'être approfondis: (1) les encouragements fiscaux réussissent-ils à promouvoir l'expansion régionale ou industrielle? (2) comment les impôts affectent-ils les décisions prises par les chefs d'entreprise en matière d'investissement à long terme? (3) quel est l'effet de taux d'impôt élevé sur le désir de travailler? (4) les impôts ont-ils une influence sur le problème de l'émigration des hommes de science? (5) le système fiscal exerce-t-il une influence significative - ou simplement une influence quelconque - sur la vente des entreprises canadiennes et en particulier sur la remise de ces entreprises entre mains des étrangers? Tant la Commission Carter que la Commission Smith ont répondu à cette question par la négative et cependant les avocats et les comptables font souvent valoir leurs connaissances intimes d'un grand nombre de cas où l'impôt a été un facteur décisif dans la décision de vendre l'entreprise.

L'absence d'un outil permettant de mesurer rapidement et exactement les répercussions quantitatives des propositions de réforme fiscale a constitué un obstacle majeur à l'emploi plus subtil de la politique fiscale. En général, la logique et la raison peuvent indiquer la direction dans laquelle un changement fiscal est susceptible de nous amener, mais souvent la question

cruciale est de savoir jusqu'à quel point. Les questions d'ordre de grandeur sont de première importance. Par exemple, si l'on proposait d'élever ou d'abaisser une exemption, d'élever ou d'abaisser les taux dans une certaine catégorie de revenus ou d'inclure ou d'exclure certaines rubriques de l'assiette fiscale, il serait important que le gouvernement sache, avant d'adopter de telles mesures, quelles répercussions la proposition aurait sur le revenu et sur l'impôt.

Fort heureusement, de nouveaux outils analytiques au service de la recherche fiscale sont actuellement mis au point. La nouvelle étape à franchir est celle de l'emploi des ordinateurs, qui offrent des possibilités extraordinaires dans la connaissance de notre système fiscal. La première étape importante dans cette voie au Canada a été franchie par le personnel de recherche de la Commission Carter qui a construit un modèle économétrique grâce auquel les chercheurs ont pu tester rapidement les répercussions d'une grande variété de propositions. Grâce à ces modèles, il est maintenant possible, par exemple, au gouvernement de l'Ontario, lors de l'évaluation des propositions de la Commission Smith, de déterminer quelles auraient été les répercussions de ces propositions sur les ressources fiscales de la province au cours d'un exercice donné, si elles avaient été mises en vigueur.

Si l'on veut que l'Association accomplisse le maximum de progrès technologiques dans le domaine de la recherche, il n'est pas chimérique d'imaginer qu'elle comptera un jour, parmi son personnel, un ou deux économètres et peut-être même un ordinateur sur ses lieux.

Je conclus ces remarques sur notre activité future de recherche par une brève esquisse d'un projet de grande envergure - l'étude du système de dépenses publiques dont de nombreux aspects restent largement obscurs. Les efforts de recherche en matière de finance publique ont surtout porté sur les moyens de créer des ressources fiscales, plutôt que sur les dépenses, bien que la politique fiscale et la politique des dépenses publiques soient inséparablement liées. Or, il s'agit là des deux côtés de la même médaille et si l'on considère que la façon dont les gouvernements décident de dépenser les ressources fiscales exerce une influence extraordinaire sur la répartition de nos ressources et sur la croissance et la prospérité de notre

économie, notre système de dépenses mérite certainement qu'on l'étudie de façon plus systématique qu'on ne l'a fait dans le passé.

On se souvient que M. Sharp, dans son discours à l'Association en avril dernier sollicitait le concours de l'extérieur dans le domaine de l'étude des dépenses publiques qui, selon lui, constitue "la question principale de notre vie politique"; il poursuivait en ces termes:

"A mon sens, nous pourrions faire mieux si nous pouvions bénéficier davantage du concours d'une opinion publique éclairée et bien formulée, apte et prête à critiquer les dépenses publiques dans l'intérêt général. Une critique constructive et détaillée des programmes de dépenses publiques réclamerait beaucoup d'efforts laborieux et un jugement sûr, mais l'importance de ces programmes justifie de tels efforts".

Parmi les groupes et les individus qui partagent l'intérêt que nous portons à l'étude des dépenses publiques, citons l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen, certains membres du département des sciences économiques de la même université, the Private Planning Association et M. J. Harvey Perry, directeur administratif de l'Association des Banquiers Canadiens et ancien directeur de l'Association. Lorsque nous avons exploré la possibilité d'entreprendre une telle étude, nous avons examiné ensemble certains facteurs comme l'existence de renseignements essentiels, les besoins de personnel, les ressources financières, l'attitude du gouvernement et bien d'autres questions.

On peut se demander quel rôle pourrait jouer un organisme privé tel que l'Association dans l'étude des dépenses. A l'heure actuelle, les gouvernements à tous les paliers exercent une emprise trop grande et il ont beaucoup de difficultés à réunir les ressources suffisantes pour faire face à leurs dépenses budgétaires. Les programmes de l'Etat sont fonction dans une large mesure des exigences de nos citoyens et à mesure que les exigences à l'endroit des services publics se multiplient, les dépenses publiques augmentent. Si nos ressources n'étaient pas limitées, il n'y aurait pas de problèmes de dépenses: en effet, les gouvernements pourraient financer tous les programmes utiles et souhaitables que les Canadiens pourraient

désirer. Mais nos ressources étant limitées, le point crucial est l'établissement d'une hiérarchie entre des programmes qui peuvent tous être avantageux. Si nous étudions les dépenses publiques, notre objectif principal ne consisterait pas à louer ou à mettre en accusation les programmes de l'Etat, mais plutôt à mettre à la disposition des gouvernements des renseignements et des outils qui leur permettraient de déterminer un ordre ou une hiérarchie des besoins en matière de fonds publics. Nous disposons de nouveaux moyens de recherche, sous la forme de nouveaux outils analytiques qui sont extraordinaires: l'analyse des coûts et des profits et le système de la planification des programmes en matière de budget. Si ces outils sont encore dans les premiers stades de développement, ils permettent néanmoins de soumettre les programmes de dépenses publiques au genre d'examen qui est courant dans les entreprises privées et d'évaluer scientifiquement les profits par rapport aux coûts.

L'étude des dépenses publiques ne constituerait pas un nouveau point de départ pour l'Association car un grand nombre de nos publications au cours des années passées ont traité d'un aspect ou de l'autre des dépenses. L'innovation serait la nouvelle orientation de l'étude, l'accent mis sur l'établissement d'une hiérarchie entre les divers programmes.

Publications

Nos publications constituent une des formes essentielles de notre activité, puisqu'elles sont le porte-parole des résultats de la recherche menée ou patronnée par l'Association. Nos membres seront curieux d'apprendre que nos publications sont adressées à plus de 40 pays et que notre liste de destinataires dépasse maintenant 5,500.

La publication qui a occupé la place de premier choix dans notre programme en 1967, comme par les années passées, est le *Canadian Tax Journal*, qui paraît régulièrement tous les deux mois et qui contient des articles et des rubriques de haut calibre sur une large gamme de questions fiscales. L'un des six numéros de l'an passé résumait les recommandations principales du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité et a fait l'objet d'une large circulation, surtout parmi

les étudiants d'université; un autre contenait plusieurs articles traitant des divers aspects du rapport de la Commission d'enquête de l'Ontario sur la fiscalité et il a servi de documentation utile lors du dernier congrès sur ce rapport, qui s'est tenu sous l'égide de l'Association et du Bureau de recherche municipale.

The Allocation of Taxing Power Under the Canadian Constitution de G. V. Laforest a constitué la 46e étude de l'Association. Etant donné, l'intérêt porté actuellement à la révision de la Constitution et surtout au pouvoir d'imposition, cette étude arrive au bon moment.

L'année 1967 a vu également la parution de quatre numéros de la série *Tax Memo*. Le premier contenait un résumé des propositions essentielles du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité et il a été envoyé aux membres immédiatement après la publication du rapport. Un second *Tax Memo* résumait les conclusions économiques contenues dans le rapport, ainsi que les deux rapports de la minorité. Le troisième contenait les prévisions du budget fédéral annuel établies par l'Association et le quatrième, qui exposait les recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête de l'Ontario sur la fiscalité, a été envoyé aux membres le jour de la publication du rapport. Il a largement servi de référence pratique, lors du congrès de janvier sur le rapport.

Comme le Président l'a déjà indiqué, 1967 a été une année exceptionnelle pour les congrès. Les études contenues dans les comptes-rendus des congrès d'avril et de novembre sur le rapport Carter et le congrès de janvier sur le rapport Smith se sont élevées à près de 200 et elles constituent, à elles seules, une bibliothèque fiscale exceptionnelle.

L'édition de 1967 de *The National Finances*, la seule publication à présenter un exposé succinct et lucide du noeud des opérations du gouvernement fédéral, ses programmes de recettes et de dépenses, a été aussi populaire que jamais. Elle continue de compter parmi les livres à succès chez les étudiants d'université des cours de commerce et de finance publique. Le livre qui va de pair avec le premier, *Provincial Finances*, qui est publié tous les deux ans et remplit une fonction du même genre dans le domaine des finances provinciales, a également paru en 1967.

Le programme des publications en 1968 promet d'être vraiment complet. Jusqu'à présent, les membres ont reçu au cours de cette année, en plus du *Canadian Tax Journal*, le quatrième volume de la série des études fiscales effectuées à l'Université Queen's, sous l'égide de l'Association, *Income Redistribution Through Canadian Federal Family Allowances and Old Age Benefits*, d'Antal Deutsch; le rapport du congrès de novembre et un supplément au *Répertoire* des publications de l'Association, jusqu'à la fin de l'année 1967. Au cours des prochains jours, les publications suivantes seront mises à la poste: le rapport sur le congrès de janvier; *Tax Paper No. 47, Comparing Provincial Revenue Yields - The Tax Indicator Approach*, de James H. Lynn et un *Tax Memo* qui résume les finances des provinces pour les années fiscales 1967-1968 et 1968-1969. Nous avons le plaisir de vous annoncer que la publication de notre série populaire *Local Finance* reprend ce mois-ci, après une interruption de près de trois ans. Cette série sera publiée sous la direction de M. F. H. Finnis, avec le concours du personnel. On met la dernière main à un numéro qui traite du bien-être social et de la sante.

Personnel

Depuis la dernière assemblée annuelle, quelques changements sont intervenus dans le personnel. Le président a déjà parlé de la décision de M. Robertson de reprendre l'exercice de la profession d'avocat, de la retraite de M. Reid et de la nomination de M. MacLeod et de moi-même pour les remplacer.

L'été dernier, Alan Short, bien connu de nos membres par ses articles et ses études lors des congrès, surtout sur les aspects internationaux de la fiscalité, a quitté l'Association après avoir passé près de cinq ans parmi nous, pour accepter un poste de haut fonctionnaire au ministère des Finances. Il est rassurant de savoir qu'il va continuer à mettre ses vastes connaissances à contribution pour essayer de résoudre les nombreux problèmes épineux en matière de fiscalité dans le domaine international. M. Short nous manque à l'Association, mais tous ses anciens collaborateurs lui adressons nos meilleurs souhaits.

Harry Kitchen, qui était avec nous depuis un an n'a pas pu résister à l'attrait du monde de l'enseignement supérieur et a accepté un poste de professeur à l'université Trent, à Peterborough.

Richard Collins, qui a travaillé à l'Association comme statisticien pendant plusieurs mois, nous a quitté pour assumer un poste au Bureau fédéral de la statistique à Ottawa.

Pour remplacer M. Collins au poste de statisticien, l'Association a nommé le mois dernier David Perry, qui vient du Bureau de planification du comté de York, où il travaillait comme planificateur dans le service des recherches. Diplômé de l'Université de Toronto, spécialisé en sciences économiques et en science politique, M. Perry a acquis une vaste expérience dans les finances publiques au cours de ses fonctions dans la Division des relations intergouvernementales (qui a reçu plus tard le nom de Division des recherches et de la statistique) du gouvernement de l'Ontario puis dans la division de l'analyse des programmes du Secrétariat au Conseil du trésor de l'Ontario. Son excellente formation et son expérience le préparent merveilleusement à assumer la responsabilité de ce poste exigeant et accaparant.

Rien ne pourrait mieux nous réjouir que d'accueillir à nouveau parmi nous F. H. Finnis à la recherche. Il était au service de l'Association de 1959 à 1963 à titre d'expert des finances municipales et, au cours des années suivantes, il a travaillé en collaboration avec divers comités et diverses commissions chargés des problèmes des gouvernements municipaux et entre autres la Commission Goldenberg qui s'est penchée sur l'agglomération de Toronto et la Commission chargée d'étudier la fiscalité en Ontario. Bien qu'il continue d'exercer sa profession d'expert-conseil à temps partiel, il a consacré un temps considérable à l'activité de l'Association. En fait, depuis sa nomination, son nom a paru plusieurs fois dans les pages de la revue et dans un numéro de *Local Finance* qui sera envoyé aux membres sous peu.

Peter H. Jenkin est notre dernière recrue et il est venu chez nous de Nouvelle - Zélande en passant par le Royaume - Uni. M. Jenkin est licencié ès-lettres et licencié en droit de l'Université de Victoria de Wellington, en Nouvelle - Zélande. Après avoir obtenu sa licence en droit à cette université, il a occupé

un poste dans le ministère du Revenu national en Nouvelle-Zélande puis il a continué ses études de droit à la London School of Economics, avant de faire partie de notre personnel. Comme les autres membres du personnel de recherche, M. Jenkin a prouvé qu'il était un homme infatigable et plein d'initiative.

Evidemment le départ de plusieurs membres du personnel au cours de l'été dernier a considérablement accru les tâches de ceux qui sont restés parmi nous et qui maintiennent l'activité de l'Association à son maximum. Mais, si la quantité nous a manqué, la qualité y a suppléé. C'est aux membres actuels du personnel que je voudrais maintenant adresser mes remerciements.

Gwyneth McGregor a continué à mettre ses nombreux talents à contribution à titre de rédactrice, d'auteur et d'orateur au nom de l'Association. Nos membres connaissent bien la large gamme de ses travaux et leur haute qualité.

Mary Gurney, adjointe à la rédaction et à la statistique, seconde Mme McGregor et M. Perry et, à ce titre, elle a participé à la rédaction de la plupart de nos publications. Mentionnons qu'elle a assumé un fardeau particulièrement lourd cette année en publiant deux rapports de congrès fiscal en l'espace de quatre mois.

Millie Goodman continue de nous prêter son concours à temps partiel dans la recherche générale. Son exactitude méticuleuse lui est précieuse dans ses fonctions de rédaction et de statistique.

M. Bazylewycz, notre bibliothécaire, continue d'accorder sa généreuse attention aux richesses de notre bibliothèque et d'aider les membres, les étudiants et autres visiteurs de plus en plus nombreux qui viennent recourir à nos installations.

A tous les membres infatigables du personnel, ainsi qu'à Mme Evelyn Wilkinson, Mme Joan Code, Mme Anne McAlone et Mme Margaret Lally du secrétariat, qui accomplissent souvent leurs services essentiels sous une forte tension, ainsi qu'à M. George Thaler, adjoint de M. MacLeod, je voudrais exprimer ma gratitude pour l'aide qu'ils apportent toujours sans faillir et pour m'avoir permis de faire des débuts agréables et remplis de satisfaction au poste de directeur.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude pour l'aide